

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Levigated Alumina
Code du produit : 40-6435-080

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Substances chimiques de laboratoire
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Buehler
41 Waukegan Rd
Lake Bluff, IL 60044
T 1-847-295-6500
custserv@buehler.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Global Access Code: 334545; Americas" +1 760 476 3962; Middle East/Africa: +1 760 476 3959; Asia Pacific +1 760 476 3960; Europe +1 760 476 3961

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : Levigated Alumina

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Aluminum oxide (Al ₂ O ₃)	Aluminium (trioxyde de di-) / Aluminium (oxyde d')	n° CAS: 1344-28-1	≥ 98,7	Non classé.
Calcium (oxyde de)	Lime / Quicklime / CALCIUM OXIDE / Quicklime (CaO) / Calcium oxide (CaO)	n° CAS: 1305-78-8	< 0,3	Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 HHNOC 1
Fer (trioxyde de di-)	Trioxyde de fer	n° CAS: 1309-37-1	< 0,2	Non classé.

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : non déterminé.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aluminum oxide (Al ₂ O ₃) (1344-28-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP (OEL TWA)	10 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-total dust)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica)
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
OEL STEL	20 mg/m ³
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
OEL STEL	20 mg/m ³
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
OEL STEL	20 mg/m ³

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Aluminum oxide (Al₂O₃) (1344-28-1)	
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	30 mppcf (Al ₂ O ₃) 10 mg/m ³ (Al ₂ O ₃)
OEL STEL	20 mg/m ³ (Al ₂ O ₃)
Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP (OEL TWA)	2 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Fer (trioxyde de di-) (1309-37-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable)
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP (OEL TWA)	5 mg/m ³ (dust and fume) 10 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, regulated under Rouge-total dust)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³ (regulated under Rouge-total particulate (Rouge)) 3 mg/m ³ (regulated under Rouge: particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-respirable particulate (Rouge)) 5 mg/m ³ (dust and fume)
OEL STEL	10 mg/m ³ (fume)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable particulate matter)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, dust and fume) 10 mg/m ³ (regulated under Rouge-particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable particulate matter)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable particulate matter)
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (dust and fume) 10 mg/m ³ (regulated under Rouge)
OEL STEL	10 mg/m ³ (dust and fume) 20 mg/m ³ (regulated under Rouge)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (dust and fume) 10 mg/m ³ (regulated under Rouge)
OEL STEL	10 mg/m ³ (dust and fume) 20 mg/m ³ (regulated under Rouge)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable particulate matter)
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (dust and fume) 10 mg/m ³ (regulated under Rouge)
OEL STEL	10 mg/m ³ (dust and fume) 20 mg/m ³ (regulated under Rouge)

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Fer (trioxyde de di-) (1309-37-1)

Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OEL TWA	5 mg/m ³ (fume) 30 mppcf (regulated under Rouge) 10 mg/m ³ (regulated under Rouge)
OEL STEL	10 mg/m ³ (fume) 20 mg/m ³ (regulated under Rouge)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA	5 mg/m ³ (respirable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin.
Couleur	: Blanc
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 – 9,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 2000 °C

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: > 2900 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 3,9
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

Aluminum oxide (Al₂O₃) (1344-28-1)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Fer (trioxyde de di-) (1309-37-1)

DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
----------------	---------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 8 – 9,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé. pH: 8 – 9,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.
Levigated Alumina	
Viscosité, cinématique	Non applicable

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
CL50 - Poissons [1]	1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static])
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
Fer (trioxyde de di-) (1309-37-1)	
CL50 - Poissons [1]	100000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Aluminum oxide (Al₂O₃) (1344-28-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Fer (trioxyde de di-) (1309-37-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Aluminum oxide (Al₂O₃) (1344-28-1)

répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Calcium (oxyde de) (1305-78-8)

répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Fer (trioxyde de di-) (1309-37-1)

répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-21-2022
Date de révision : 06-21-2022

Textes complet des phrases H:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Levigated Alumina

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables